

Profession EDUCATION



**SES
ET
ÉREA
ÇA BOUGE**

**EN AVANT
POUR 1993 !**

**SGEN
CFDT**

Janvier 1993 ■ Mensuel ■ 15 F

28

LE MOIS

ÉDITO

POPULATIONS EN DANGER

En Bosnie-Herzégovine, l'horreur se poursuit et la situation se détériore. Massacres, déportations, viols, "nettoyages ethniques" ont été largement mis en évidence. Un bon nombre de Bosniaques risque la mort dans les camps serbes. Les crimes contre l'humanité sont devenus, hélas, légion. L'hiver et la faim menacent une partie importante de la population. L'agresseur est clairement identifié. Il s'agit non du peuple serbe en tant que tel, mais du régime de Milosevic dont les visées expansionnistes apparaissent au grand jour. Celui-ci est prêt à tout : l'un des généraux serbes ne déclarait-il pas récemment que l'armée serbe se préparait pour une guerre de dix ans ? Cette situation est potentiellement explosive dans d'autres régions de la même zone. Le Kosovo, la Macédoine, la Voïvodine... risquent de s'embraser rapidement. Comment dépasser l'impuissance actuelle ? En renforçant, bien sûr, la solidarité de type humanitaire. En favorisant l'accueil de réfugiés : la France, pour l'instant, n'a pas été à la hauteur de la gravité de la situation et nous avons un devoir d'assistance à des dizaines de milliers de personnes en danger. En renforçant aussi d'urgence dans toutes ses régions les moyens de l'ONU afin que tout soit fait sur place pour épargner la population. En agissant enfin auprès du gouvernement français et de la CEE pour qu'ils fassent pression sur le régime serbe, au-delà du débat complexe qui existe sur le recours à la force. C'est le sens de l'appel du Sgen-CFDT à la manifestation du 21 novembre dernier à Paris. Il faut continuer ! Le drame de l'ex-Yougoslavie nous concerne tous !

Jean-Michel Boullier

CONSEIL FÉDÉRAL GÉNÉRAL

DÉCLARATION

Le remplacement du secrétaire général de la CFDT suscite de nombreuses interrogations. Les adhérents ont appris ce changement par la presse. Le conseil fédéral général du Sgen-CFDT, réuni à Paris début décembre, a largement débattu de cette situation inédite à la CFDT et adopté la résolution ci-dessous.

"Le Conseil Fédéral Général du Sgen-CFDT, réuni les 2-3-4 décembre 1992, a débattu de la situation à la CFDT, suite au remplacement brutal de Jean Kaspar, secrétaire général de la confédération depuis 1988, six mois après le congrès confédéral de Paris. Il exprime, en cohérence avec les positions prises par la commission exécutive (CE) fédérale, son indignation et sa réprobation face aux méthodes utilisées. Les adhérents et militants ont été mis devant le fait accompli. Le débat et la transparence ont été inexistant. La raison avancée : "crise de confiance dans le management" n'a pas été sérieusement explicitée, cela d'autant plus qu'aucune solution concrète n'a été apparemment recherchée et mise en avant.

RÉDUIRE LA FAILLE

Un tel événement, inédit dans l'histoire de la CFDT, porte atteinte à l'image d'une organisation attachée à la démocratie et à sa pratique. L'impression de "guerre d'appareil", de "lutte de pouvoir" prévaut alors que, contrairement à d'autres organisations, la CFDT avait su s'en préserver jusqu'à présent. Le style de Jean Kaspar ne peut être invoqué : il était, avant et après le congrès de Paris, largement connu.

La façon dont le conseil national confédéral (CNC) a été traité le 20 octobre est révoltante. Les organisations CFDT auraient dû être entendues avant la réunion du bureau national confédéral (BNC).



Pour le Conseil Fédéral Général du Sgen-CFDT, cet événement n'est pas un simple accident de parcours. Il est le révélateur d'un mal-être démocratique.

Le Sgen-CFDT demande à la CE confédérale et au BNC :

- de procéder à une analyse complète de la crise en y associant l'ensemble des structures fédérales et régionales et en fournissant tous les éléments d'information et de réflexion
- de prendre tous les moyens pour réduire la faille qui existe entre les instances d'une part, les militants et adhérents d'autre part. Une réflexion sur leur

place au sein de l'organisation s'avère urgente ;

- de pratiquer l'écoute, le dialogue et de respecter la diversité des organisations ;

- d'approfondir la notion de fédéralisme avec les organisations CFDT ;

- de lancer une réflexion sur un projet syndical de transformation sociale lisible et mobilisateur susceptible de redonner confiance.

Il souhaite qu'un débat de fond s'engage sur ces questions dans le cadre d'un CNC extraordinaire qui pourrait être réuni dans les meilleurs délais. A cette fin, la fédération des Sgen-CFDT s'adressera aux organisations CFDT.

QUELQUES EXPLICATIONS

Les syndicats de la CFDT (dont les 120 syndicats du Sgen) ont été élus au congrès confédéral de Paris (avril 92) le bureau national confédéral (BNC). Ce BNC a ensuite élu les neuf membres de la commission exécutive (CE) et désigné le secrétaire général de la CFDT : Jean Kaspar.

Le conseil national confédéral (CNC) n'est pas élu par le congrès. Il est constitué de représentants de toutes les unions régionales interprofessionnelles (URI) et fédérations professionnelles (dont le Sgen). C'est une sorte de parlement de la CFDT qui se réunit trois fois par an.

NICOLE NOTAT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CFDT

Le départ brutal de Jean Kaspar provoque inquiétude et désarroi dans l'organisation. Comment comptes-tu agir face à cette situation ?

La démission de Jean Kaspar, 6 mois après notre dernier congrès et à quelques semaines des Prud'hommes, a provoqué des réactions naturelles de la part des responsables et des militants. Pour toutes celles et tous ceux qui n'étaient pas avertis des problèmes qui s'accumulaient depuis plusieurs mois au sein des organes de direction de la Confédération, c'est apparu comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Je sais et je comprends l'émotion ressentie à l'annonce brutale du changement de secrétaire général. Mais chacun doit savoir que personne en l'affaire ne s'est comporté à la légère !

UNE CFDT FORTE

Saisi à plusieurs reprises des problèmes de direction, le Bureau national avait décidé, en septembre, de les traiter après les Prud'hommes. Mais la presse s'étant fait l'écho de tensions régnant à la Confédération, Jean a décidé de régler cette crise par la décision que vous savez. Nous n'avions choisi ni le moment, ni la forme du dénouement. Au delà du choix qu'a fait Jean, et qui traduit son éthique du pouvoir, sachez bien que personne n'entend banaliser l'événement ! Il nous faut comprendre les difficultés rencontrées, tenter



C. Avril

de dégager les questions qui sont durablement au centre des insuffisances du fonctionnement de nos instances confédérales. Le Bureau national a décidé de s'y employer sans détour. Dans le même temps, il s'attelle à la mise en œuvre des orientations du 42^e congrès.

Car il est clair qu'il n'y a pas de changement de cap. Les orientations du congrès de Paris seront mises en œuvre.

Lors du Conseil national de la CFDT, tu as fait référence à la diversité de l'organisation, comment comptes-tu la prendre en compte ?

Il y a dans la CFDT une diversité de cultures militantes qui a fait et doit continuer de faire sa richesse. Pas en cultivant la diversité pour la diversité, mais pour prendre appui sur la diversité des cultures qui sont, au sein de la CFDT, le produit naturel de réalités professionnelles, territoriales et historiques données.

Celles qui, au fil des années, se sont affirmées à travers des professions qui ont construit leur identité et ont acquis de la reconnaissance sociale ; celles qui sont encore en train de se forger dans les services ou les secteurs sociaux par exemple.

Entre anciens et nouveaux secteurs (qu'ils soient du tertiaire ou de l'industrie) comme entre secteurs protégés (publics ou nationalisés) et précaires, il y a parfois un monde ! Approches, pratiques, revendications, expressions : tant de choses peuvent différer que les façons de vivre et de dire notre syndicalisme peuvent s'en trouver plurielles. Eh bien ! Il faut savoir vivre cette diversité et construire à partir de là une synthèse qui fasse notre richesse, notre cohésion, notre culture d'organisation. En effet, si notre dernier congrès a voulu une CFDT forte et solidaire, ce n'est pas pour s'enfermer dans une culture type, c'est pour offrir à chacune tout à la fois des moyens de sa reconnaissance et de son dépassement.

Le Conseil fédéral du Sgen-CFDT demande la tenue d'un Conseil national extraordinaire de la CFDT. Que penses-tu de cette proposition ?

Le Bureau national de décembre sera saisi de cette demande. La Commission exécutive lui fera la proposi-

tion de ne pas retenir un Conseil national extraordinaire mais de revenir sur le changement de Secrétaire général au cours du Conseil national ordinaire.

Face à l'éclatement de la Fen, le Sgen-CFDT a une responsabilité importante pour renforcer la CFDT dans l'éducation nationale. Comment la CFDT compte-t-elle appuyer sa fédération ?

Il faut tout faire pour que l'éclatement de la Fen ne conduise pas ses syndiqués d'hier à se détacher du mouvement syndical et de l'action collective.

LE SGEN-CFDT UN RÔLE PIVOT

Face à l'émiettement accru des forces syndicales dans ce milieu, chacun doit résister à la tentation de cultiver son petit bout de jardin. C'est au contraire une formidable opportunité à saisir pour que tous ceux qui ambitionnent de moderniser le système éducatif sans confondre défense des personnels et corporatisme, fassent converger leurs actions donnant ainsi tout son poids au syndicalisme progressiste dans l'éducation nationale.

Le Sgen-CFDT peut jouer là un rôle pivot, son histoire et son organisation le lui permettent. La Fen ne peut plus, dans sa nouvelle réalité, ignorer le Sgen-CFDT.

Il est significatif que Jean-Claude Barbarant nous ait fait savoir, lors de la rencontre CFDT-Fen du 17 novembre 1992, que les syndicats enseignants départementaux étaient invités à nouer, partout où ils le jugeraient possible, des relations avec le Sgen-CFDT. Les relations CFDT-Fen doivent s'enraciner dans l'éducation nationale et la fonction publique. C'est ce qui donnera du poids à nos coopérations aux autres niveaux.

Propos recueillis par J.-M. Boullier

SOMMAIRE

2 ÉDITORIAL

ACTUALITÉ LE MOIS

- 2 Déclaration du CFG
- 3 Nicole Notat
- 4 Déjà la rentrée
- 5 Formation professionnelle CES

7 INTERNATIONAL

INITIATIVES

- Danser sur un volcan

9/14 DOSSIER

SES, Érea ça bouge

15 COURRIER/PA

MÉTIER

- Professeur principal
- brèves catégorielles

18 L'INVITÉ

Fodé Sylla

Couverture : N. Monnier/Aria

EN BREF

DIGNITÉ

Ce que l'on nomme communément "harcèlement sexuel" existe aussi à l'Education nationale. Depuis le 2 novembre 1992, la loi vise à prévenir et à réprimer les atteintes à l'égalité professionnelle résultant de "l'abus d'autorité en matière sexuelle sur le lieu de travail". Elle s'applique à la Fonction publique. Informer, prévenir, témoigner..., les équipes syndicales peuvent jouer un rôle déterminant dans la lutte contre ces abus et la défense des personnels concernés.

OMEGA : ATTENTION DANGER

Les enquêtes des rectorats auprès des établissements font apparaître une demande accrue de préparateurs de locaux - ex-agents de service -. En moyens constants, cela aboutit à une déqualification des emplois. Le Sgen-CFDT refuse cette logique qui consiste à demander des emplois bons à tout faire et corvéables à merci.

Le besoin criant de professionnels OEA (ouvriers professionnels du cadre de vie, tel que le Sgen-CFDT l'a défini dans son projet) ne doit pas avoir comme conséquence de supprimer des postes d'OP ou de MO nécessaires à la maintenance des bâtiments.

AUDIENCE LANG

Une délégation du Sgen-CFDT a été reçue par Jack Lang le 24 novembre. Thèmes abordés : le budget 1993, le dossier "collège", les métiers de l'éducation, le service public, en particulier en ce qui concerne les personnels Atoss, la direction d'école, le baccalauréat, la situation des non-titulaires et des PEGC, l'enseignement supérieur. Principaux engagements : ouvrir le dossier "collège" ; engager une concertation sur le travail en équipe des enseignants ; libérer du temps pour les directeurs d'école ; ouvrir une négociation durant les prochaines semaines sur les non-titulaires.

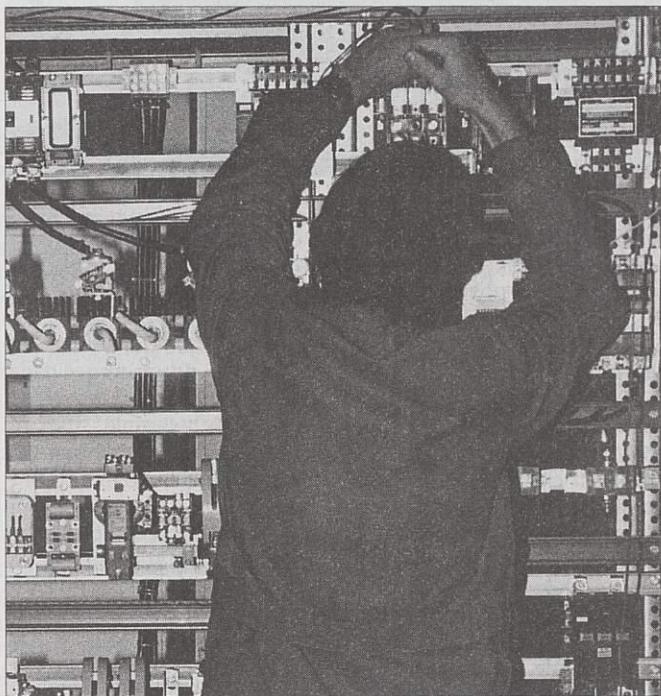
PRUD'HOMMES : LA CFDT EN HAUSSE

CFDT : 23,81 % (+ 0,76 %)
CGT : 33,34 % (- 3 %)
FO : 20,46 % (- 0,03 %)
CFTC : 8,58 % (+ 0,28 %)
CGC : 6,95 % (- 0,48 %)
Autres : 7,01 % (+ 1,62 %)

CARTE SCOLAIRE

DÉJÀ LA RENTRÉE !

Difficile, en cette fin de décembre, de préparer la rentrée scolaire suivante. Pourtant c'est en fonction des demandes des écoles, collèges, lycées exprimées aujourd'hui que se fera la répartition des moyens disponibles en septembre 1993. A tous les niveaux, il est possible d'agir.



Adéquation entre besoins et moyens : des risques de courts-circuits.

lycées, le Sgen-CFDT réclame que chaque bassin de formation puisse offrir un panel complet d'options, que chaque lycée assure le rattrapage, en première, d'option non suivie en seconde. La dotation des lycées doit aussi tendre à abaisser les effectifs vers 30 élèves par classe.

INFORMER LE SGEN-CFDT

Dans les LP, les 750 suppressions de postes vont se traduire par de nombreuses mesures de carte scolaire. Le ministère prévoit une remontée des effectifs dès 1995 : les moyens temporairement dégagés pourraient servir à la rénovation des secondes professionnelles. Au niveau local, les inspecteurs font état de leurs besoins et des fermetures possibles dans les écoles.

Les établissements du second degré reçoivent en ce moment les projets de modification des sections et options et la dotation horaire globale théorique. Leur conseil d'administration doit très rapidement se prononcer.

En janvier, les représentants du Sgen-CFDT dans les comités techniques paritaires donneront un avis sur ces demandes et sur les priorités de l'administration.

Pour une intervention efficace de vos représentants, il est essentiel qu'ils disposent d'informations précises sur les situations dans les établissements.

A vous de jouer.

Gilles Avinain
Christian Janin

Le budget 1993 prévoit la création de 600 emplois dans les écoles. Le redéploiement aura donc peu d'effets visibles.

Le Sgen-CFDT a rappelé au Ministère ses priorités :

- gel des emplois dans les zones rurales profondes
- abaissement à 25 des effectifs de la grande section de maternelle (alignement sur le CP)
- une journée hebdomadaire de décharge de service dans toutes les écoles à partir de cinq classes
- accroissement des moyens pour les Zep
- scolarisation des deux ans en Zep.

D'autre part, le Sgen-CFDT exige partout des seuils différenciés pour les ouver-

tures et fermetures de classes en ZEP et dans les zones sensibles.

Dans le second degré, chaque recteur a reçu son enveloppe globale de moyens. Les mesures budgétaires (5 000 créations en collèges, lycées et sections de techniciens supérieurs, 750 suppressions en lycées professionnels) laissent augurer de nombreux redéploiements.

Le Sgen-CFDT est intervenu auprès du ministère pour que la dotation des collèges tienne compte des effectifs par niveau avec 25 élèves par classe, du nombre d'élèves en difficulté, notamment en Zep et zone sensible, et, par contrat, du projet d'établissement. Pour les

LE MOIS

FORMATION PROFESSIONNELLE

REFORCER LE PARTENARIAT

L'année scolaire 92-93 est celle de la mise en œuvre des périodes de formation en entreprise et du contrôle en cours de formation pour certaines sections de CAP et BEP. Le Sgen-CFDT appuie cette mise en œuvre mesurée de l'alternance sous statut scolaire.



Maillet/REA

Faire respecter le statut scolaire de l'élève lors de sa formation en entreprise.

L'école n'a pas le monopole de la transmission des savoirs et savoir-faire. D'autres secteurs de la société peuvent concourir à la formation sociale et professionnelle des jeunes. C'est le cas de l'entreprise, du milieu associatif, du monde culturel... Ces périodes en entreprise ne peuvent se concevoir qu'avec un partenariat renforcé entre le tuteur et l'équipe pédagogique pour l'élaboration du contenu de la formation et de son évaluation. Un temps de travail libéré officiellement est nécessaire pour leur permettre d'assumer leur fonction pédagogique. Tous les secteurs du monde économique sont-ils prêts à jouer le jeu ? On peut en

douter si l'on se réfère au conflit entre le CNPF (incrédulité quant à l'accueil de tous les stagiaires CAP et BEP) et les petites et moyennes entreprises (favorables à un accueil généralisé). De même, le ministère ne semble pas prêt à reconnaître que le métier d'enseignant comporte nécessairement une part de travail en équipe qui ne doit pas se traduire par un alourdissement de la charge de travail.

Au Conseil supérieur de l'éducation, le Sgen-CFDT est intervenu pour que les recteurs ne puissent étendre les périodes de formation en entreprise à de nouveaux CAP et BEP que si les professions sont en mesure d'accueillir les stagiaires

dans de bonnes conditions (1). Il est important de faire respecter le statut scolaire du jeune qui interdit à l'entreprise d'employer le stagiaire à des fins productivistes déconnectées de la formation.

EXIGER DE BONNES CONDITIONS D'ACCUEIL

Le ministère introduit également le contrôle en cours de formation pour les CAP et BEP. On voit mal comment évaluer autrement la partie de la formation en entreprise. Le recours à ce système d'évaluation, précédemment introduit en bac pro, se justifie également pour une partie de l'enseignement professionnel pratique et théorique fait en établissement. Faut-il l'étendre à d'autres disciplines ?

Avant de répondre positivement, il conviendrait de disposer du bilan en bac pro. En revanche, le Sgen-CFDT est favorable à l'extension du contrôle en cours de formation à l'épreuve professionnelle de tous les bacs technologiques et à certaines parties du bac d'enseignement général, notamment pour évaluer des compétences non prises en compte par les épreuves ponctuelles.

Claude Azéma et Patrick Bedin

(1) A terme tous les diplômes de niveau V seront examinés en commissions professionnelles consultatives pour y introduire une part de formation en entreprise (au maximum 8 semaines en BEP et 12 semaines en CAP).

EN BREF

RENCONTRE CFDT-FEN

Le syndicalisme suite à l'éclatement de la Fen, tel a été l'essentiel de la discussion entre la délégation de la CFDT (avec Jean-Michel Boullier) et celle de la Fen le 17 novembre. Pas de démarche unificatrice concernant uniquement les deux organisations. La Fen a indiqué qu'elle souhaitait dans l'immédiat engager un rapprochement avec ceux qui, dans le mouvement syndical autonome, partagent ses valeurs et sa conception du syndicalisme. La discussion sur les relations CFDT-Fen a porté sur trois terrains : éducation nationale, fonction publique, problèmes de société. Des relations avec le Sgen "ne sont pas à exclure", d'après la Fen. Le Sgen-CFDT s'est déjà adressé à cette dernière en lui faisant part de son "manifeste sur l'éducation" en septembre. La balle est dans le camp de la Fen !

RELATIONS INTERSYNDICALES

Le Sgen-CFDT a fait parvenir son "manifeste sur l'éducation" à de nombreuses organisations syndicales dans une optique de confrontation positive. Le Snes et la Ferc-CGT ont rencontré le Sgen-CFDT. Le SE-Fen indique qu'il lui suffit, pour l'instant, de savoir que "nous tirons dans des sens qui ne sont pas divergents". Des discussions ont eu lieu avec le SNC sur la situation des PEGC. Au cours des rencontres avec le Snes et la Ferc-CGT, sans masquer les désaccords, des terrains possibles d'initiatives ont été recherchés. Le CFG du Sgen-CFDT a souhaité poursuivre une réflexion avec le Snes sur le travail des enseignants, une discussion avec la Ferc-CGT sur les suppressions d'emplois de PLP dans le budget 93. Par ailleurs, des contacts larges seront entrepris sur le réemploi, la formation et la titularisation des non-titulaires.

RENCONTRE SGENDFDT/PEEP

La Peep a manifesté la volonté de poursuivre les relations engagées au plan national au cours des dernières années. Questions évoquées : la rentrée 93 avec le projet de budget, la politique de transformation de l'école, les IUFM, le recrutement des personnels... La Peep s'est déclarée hostile au statu quo sur les collèges. Cette rencontre empreinte de franchise et de cordialité est porteuse d'une poursuite du travail entre les deux organisations.

EN BREF

**PEGC :
DIX ANS, C'EST TROP**

En n'accordant l'intégration dans le corps des certifiés qu'à une partie des PEGC, le ministère maintient la division des corps chargés d'intervenir devant les élèves des collèges et des lycées. Pour ceux qui resteront ou seront maintenus dans le corps des PEGC, il y aura alignement indiciaire progressif sur l'échelle des certifiés. Le Sgen-CFDT demande que le plan prévu sur 10 ans soit ramené à 5 ans.

RYTHMES SCOLAIRES

Un supplément à Profession Education spécial "rythmes scolaires" a été envoyé à tous les adhérents du 1er degré. Son objectif : aider à se saisir, localement, du problème. Son contenu : la réglementation et différentes opinions recueillies auprès de tous les partenaires, et une enquête pour nous permettre de mesurer le point de vue des personnels (dossier à commander à la Fédération des Sgen-CFDT).

**COLLEGES :
REFORMETTE ?**

Le ministre s'est prononcé en ciblant certains points : groupes d'aide, études, 4^{ème} et 3^{ème} technologiques, SES/Segpa, validation des compétences des 3^{ème} d'insertion, information - orientation, formation continue des enseignants. Mais quels moyens les collèges ont-ils reçus pour mettre ces propositions en application ? Tout ce qui peut aller dans le sens d'une amélioration de la prise en charge des difficultés qu'éprouvent les jeunes reçoit l'accord du Sgen-CFDT si les moyens sont effectivement offerts aux personnels. Avec les moyens adéquats le Sgen-CFDT dit chiche, mais continue à réclamer une réforme en profondeur.

**LES MA SORTENT LES
SABOTS**

A l'initiative du Sgen-CFDT Lorraine, plus de 200 MA ont participé à une assemblée générale et à une manifestation le 25 novembre. Les MA lorrains attendent maintenant une action nationale, espérant que les syndicats pourront trouver un terrain d'entente minimal. A Nancy-Metz, le mot d'ordre unitaire repose sur le réemploi et l'ouverture de négociations pour un plan d'intégration.

CONTRAT "EMPLOI-SOLIDARITE"

PEU D'ISSUES

A l'inspection académique du Vaucluse, les contrats "emploi-solidarité" (CES) sont les bien-vus. Surtout pour les chefs de division qui trouvent là une main-d'œuvre déjà formée et prête à combler des besoins évidents et non satisfaisants.



DR.

Accueillir, certes, mais surtout assurer formation et embauche : telle devrait être le rôle des établissements de l'Éducation nationale.

Contrat "emploi-solidarité" : la galère ? pas vraiment. Inquiétude face à l'avenir ? sûrement ! A l'inspection académique du Vaucluse, les CES semblent bien vivre, comme protégés. Martine, 37 ans, célibataire, possède un CAP "employée de bureau". Elle souhaiterait travailler dans le tourisme. A l'ANPE, on lui a proposé un CES à l'hôpital. Elle a abouti à l'inspection d'académie où elle résorbe le retard important accumulé dans un service débordé. Elle ne remplace personne, elle démontre simplement qu'il y aurait place pour embaucher quelqu'un. Après tous les petits boulots qu'elle a connus, elle avoue : "Je voudrais bien rester CES le plus longtemps possible". Valérie, 27 ans, mariée, un

enfant, tout comme Jean-Luc, 28 ans, disent exactement la même chose.

Ils assument des tâches d'archiviste, de constitution de fichiers informatiques que personne ne sait ou ne veut faire, et qui les intéressent. Une aubaine pour les tuteurs, plus intéressés par l'aide qu'ils reçoivent que par leur rôle de "guide et de réentraînement à la vie sociale et professionnelle".

**DES FORMATIONS SANS
PERSPECTIVES**

Les CES savent aussi qu'ils n'auront rien à la sortie. Surtout quand on est handicapé : "En 1990", explique Jean-Luc, scandalisé et révolté, "le médecin de la Cotorep (1) m'a dit : "il n'y a pas de travail pour un hémi-

plégique", et ils ne m'ont fait aucune proposition." Pas plus d'ailleurs que l'ANPE qui l'a laissé se débrouiller pour trouver tout seul une "action individuelle de formation".

Les parcours de Martine, Valérie et Jean-Luc sont étrangement semblables. Après une formation tertiaire niveau V puis une période de travail stable ou intérimaire, ils se sont un beau jour trouvés licenciés. ANPE, stages plus ou moins bidon organisés par des boîtes de formation plus préoccupées du côté juteux de l'opération que de la qualité des formations données, promesses non tenues et retour à l'ANPE ... à qui ils demandent un CES. Plutôt un mi-temps à 2 450 francs par mois que l'exclusion du monde du travail !

Dans le Vaucluse, seuls les Greta proposent des formations aux CES. Sans grandes perspectives : anglais, bureautique, comptabilité ... Quant aux stages d'adaptation à l'emploi, ils ne les préparent pas vraiment à ce qu'ils aimeraient trouver après, mais plutôt à ce qu'ils sont en train de faire.

Utilisées puis rejetées, les personnes sous contrat "emploi-solidarité" sont en droit de nous interroger : emploi ? solidarité ?

Michèle Curnier

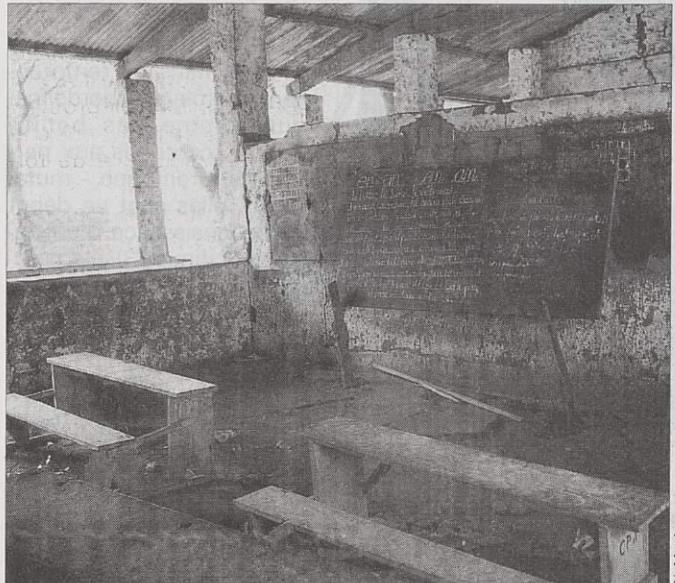
(1) Cotorep : commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
N.B. : un dossier complet sur les CES paraît dans Agir (n° 72 de décembre 92), journal du Sgen-CFDT adressé à tous les adhérents Atoss.

INTERNATIONAL

"INTERNATIONALE DE L'EDUCATION"

CONVERGENCES

La création d'une nouvelle "internationale de l'éducation" ne fera pas la une des journaux. Pourtant, la réunion de vingt millions d'adhérents du monde de l'éducation dans une même organisation est un événement majeur. Le Sgen-CFDT a décidé d'adhérer à cette nouvelle organisation.



Défendre les droits syndicaux et professionnels des personnels, développer le droit à l'éducation pour tous dans le monde...

L'économie est de plus en plus mondialisée, les conditions de travail et de rémunération des personnels de l'éducation posent problème dans nombre de pays, la solidarité Nord/Sud n'a jamais été aussi essentielle. Les enjeux en matière d'éducation au plan international exigent que nous consacrons la plus grande attention à la constitution d'une centrale professionnelle de vingt millions d'adhérents. Cette nouvelle organisation sera vraisemblablement créée à Stockholm, à la fin de janvier 1993. Non par un simple coup de baguette magique, mais avec le rassemblement du Spie (Secrétariat professionnel international de l'enseignement) et de la Cmope (Confédération mondiale des organisations de la profes-

sion enseignante). Le Spie est l'organisation professionnelle de l'éducation associée à la CISL (Confédération internationale des syndicats libres). La CISL est la centrale interprofessionnelle à laquelle la CFDT adhère depuis 1989. La Cmope ne coopère avec aucune organisation interprofessionnelle. C'est une internationale professionnelle autonome au plan mondial. La Fen et la Fnec-FO font partie du Spie. Certains syndicats nationaux (SE, Snes en particulier) font partie de la Cmope. Les deux organisations se côtoient depuis longtemps. Elles travaillent ensemble au sein de l'Unesco ou encore au plan européen dans le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) dont font aussi partie le Sgen-CFDT et la Fep-CFDT.

Les objectifs de cette nouvelle organisation ? Défendre les droits syndicaux et professionnels des personnels ; promouvoir la paix, la démocratie, la justice sociale et l'égalité ainsi que l'application de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ; améliorer les conditions de travail et d'emploi ; développer le droit à l'éducation pour tous dans le monde ; lutter contre toutes les formes de racisme et de discrimination ; aider au développement d'organisations indépendantes et démocratiques de personnels de l'éducation...

VINGT MILLIONS D'ADHÉRENTS

La lutte contre le néo-libéralisme, et ses conséquences économiques et sociales sera au cœur de son activité. Cette internationale sera autonome par rapport à tous les gouvernements. Comme le Spie, elle sera associée à la CISL.

Afin de mieux peser sur les choix au plan européen, de développer des liens de solidarité avec des organisations de l'Europe centrale et orientale, de créer des relations avec des organisations de pays du Tiers-Monde, le Sgen-CFDT a opté, en mai dernier, à son congrès de Nancy, pour l'adhésion au Spie ou à la nouvelle internationale de l'éducation, si celle-ci fait le choix de la CISL et si ses objectifs conviennent. Nous serons fixés fin janvier. C'est donc aussi un rendez-vous important pour le Sgen-CFDT.

Jean-Michel Boullier

EN BREF

EX-YUGOSLAVIE 92

Le Sgen-CFDT avec toute la CFDT a manifesté le 21 novembre 1992 pour que l'on trouve une solution au conflit de l'ex-Yougoslavie. Environ 3 000 personnes ont défilé silencieusement du Panthéon à Montparnasse où J. Julliard a pris la parole au nom de toutes les organisations qui manifestaient. Il a dénoncé la barbarie, l'impuissance de la diplomatie européenne et a appelé la France et les pays européens à ne pas se satisfaire de la seule action humanitaire et à rechercher un règlement politique du conflit.

ASTRONOMIE COLONIALE

Au Chili, l'European Southern Observatory (8 pays dont la France) a installé depuis 1964 un observatoire astronomique dans la région de "La Silla". Les revenus du personnel étranger sont de 50 % supérieurs à ceux du personnel dit "local" qui, lui-même, gagne le double des salariés sous contrat avec les entreprises chiliennes. De plus, la communauté scientifique chilienne n'a pas le droit d'utiliser ces équipements, sauf par "faveur".

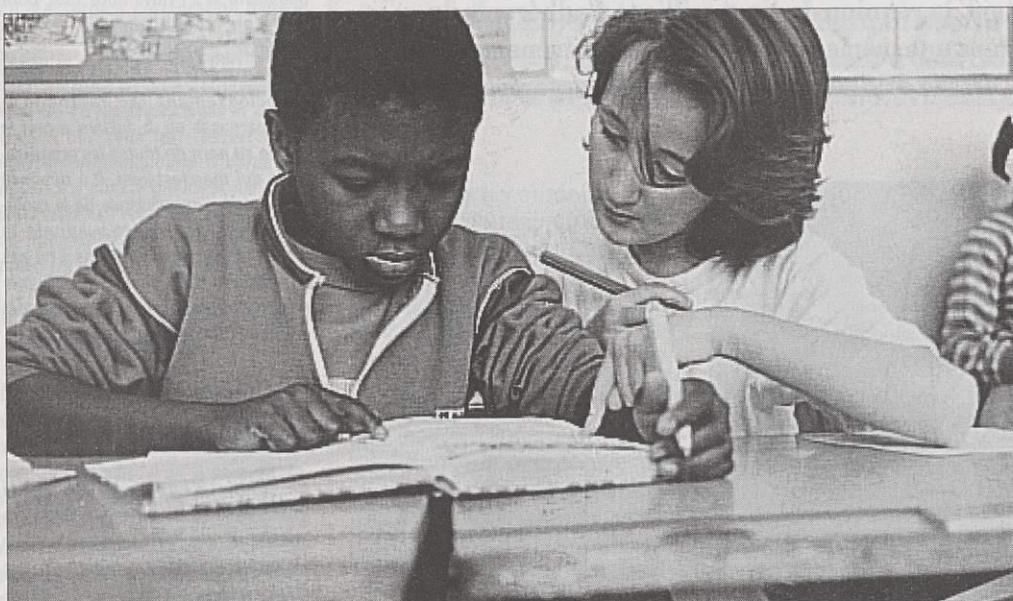
Les travailleurs chiliens ont créé un syndicat le 14 juillet 1992, hors du territoire de l'ESO car la direction refusait de le reconnaître. Ses dirigeants élus craignent représailles et licenciements. Le Sgen-CFDT a alerté la communauté scientifique française et apporte son soutien à nos camarades chiliens par le biais de la CISL (Confédération internationale des syndicats libres).

RÉAGIR CONTRE L'ANTISÉMITISME

"On va te gauler et te foutre dans une chambre à gaz comme tes vieux." Cette bouffée de haine antisémite fait partie des nombreux messages que recevait depuis plusieurs mois un enseignant soissonnais. Puis sont venues les croix gammées sculptées sur sa voiture qui fut retournée en novembre. A l'origine de cette violence, les recherches sur la mémoire juive organisées par un groupe d'élèves et ce professeur, et le nom choisi pour baptiser leur collège : celui d'un enfant juif, déporté et assassiné à Auschwitz. Des personnalités locales de toute tendance ont condamné publiquement cette montée intolérable de la haine de l'autre et appellé à réagir.

DANSER SUR UN VOLCAN

"Les zones d'éducation prioritaire: un enjeu dans les futures ruptures entre la logique d'intégration et la logique de ghetto" tel était le thème d'une session organisée par le Sgen-CFDT de Versailles avec la participation du secrétaire de l'Union départementale CFDT.



S. Weber/REA

Il faut des moyens pour réduire réellement le nombre d'élèves par classe en ZEP.

Trente instituteurs, professeurs, assistantes sociales, coordonnateurs, pour faire l'état des lieux et pour réaliser un outil revendicatif, beaucoup d'entre eux étant engagés depuis la création des ZEP en 1981. Les situations sont diverses: au lycée de Nanterre, on ne dépasse pas le discours volontariste du chef d'établissement. Au collège de Goussainville, les moyens sont mis au service d'une longue tradition de recherche pédagogique. A l'école primaire de Colombes, l'action d'une coordinatrice parvient à relancer une équipe confrontée à "des populations très différentes sur le plan de la richesse culturelle, de l'insertion professionnelle, de l'intégration sociale et de la citoyenneté". A signaler que les familles les plus mal loties, celles dont le délabrement s'aggrave avec l'isolement, sont venues de province à la recherche illusoire d'emploi. Tous les

participants constatent : l'école est chargée de gérer l'échec collectif, de combler les vides laissés par les autres institutions. Mais comment ne pas tomber dans le social, quand on affronte des problèmes d'alimentation, de vaccination, de logement ?

GÉRER L'ÉCHEC

Comment ne pas tomber dans le policier quand on est confronté à des problèmes de sécurité graves où vacillent les règles élémentaires de déontologie ? Comment surtout ne pas laisser glisser dans l'assistanat ces familles si dépendantes de l'école ? La réalité des quartiers, marquées par la violence, la drogue, le militantisme social des intégrismes, entre dans l'école, "passe sous la porte" même s'il ne s'y passe rien de visible. Dur de "danser sur un volcan", de se heurter à l'hostilité de certaines municipalités (de

gauche et de droite), à l'inertie des collègues qui se réfugient dans un discours élitiste, à l'anarchie qui préside aux rapports entre les divers partenaires censés faire vivre la politique de la ville que d'aucuns qualifient de "mort-née".

Et pourtant aucun ne veut abandonner ni ne veut croire qu'un changement de majorité politique mettra les ZEP en danger, même s'ils s'inquiètent du rôle "de souape de sécurité" qu'on veut leur faire jouer. Faute de pouvoir faire un réel bilan, le Ministère ne reverra la carte des ZEP qu'en 1994 (1).

Il est temps que l'Education Nationale reprenne le contrôle de ses propres crédits. Par absence d'entente entre les différents partenaires impliqués dans les "DSQ-DSU" (2), ceux-là arrivent souvent trop tard ruiant un projet en cours. L'essentiel, pour lutter contre "l'essoufflement des équipes les plus motivées", c'est d'obtenir les moyens

dont on a réellement besoin. Non pas des heures supplémentaires à foison mais du temps, pour organiser, se concerter, réfléchir, des postes pour diminuer significativement le nombre d'élèves par classe, des remplaçants pour permettre une réelle formation, particulièrement aux nouveaux à qui il faut donner les possibilités de s'approprier le projet.

DU TEMPS POUR LES ZEP

Les participants à la session sont satisfaits du renforcement du rôle de coordonnateur comme des bonifications accordées aux personnels (promotion - mutations) : elles sont un début de reconnaissance d'un travail spécifique (3). Ils n'espèrent pas le difficile problème des inégalités d'engagement des personnels d'un même établissement, mais ne se satisfont pas de voir confier le travail d'évaluation à des inspecteurs la plupart du temps hors du coup. Ils demandent avec insistance des mesures rectorales de stabilisation des équipes pédagogiques et que tous les établissements de ZEP disposent d'une plage horaire pour discuter la nouvelle circulaire. Adhérents au Sgen-CFDT, ils s'adressent à leur fédération et à leur confédération leur demandant d'engager une réflexion sur les problèmes de la violence des jeunes et de faire des propositions sur les nouvelles formations qu'implique la création de métiers autour de l'école (loisirs, bibliothèques, aide...).

Liliane Campens

(1) Une nouvelle circulaire (B.O. 47 du 10/12/92) précise "la politique éducative dans les ZEP" pour 93-94.

(2) Développement social des quartiers. Développement social urbain.

(3) le Sgen-CFDT demande que ces bonifications soient attachées à la fonction et non attribuées sur proposition du chef d'établissement.



SES ET ÉREA ÇA BOUGE

Diversité... un maître mot dans les SES (section d'éducation spécialisée) et Érea (établissements régionaux d'enseignement adapté). Diversité parmi les 120 000 adolescents accueillis dans ces structures ; diversité parmi les personnels d'encadrement, d'éducation, d'enseignement qui y travaillent ; diversité des actions et projets pédagogiques mis en oeuvre.

Les structures de l'Adaptation et Intégration Scolaires dans le second degré sont souvent mal connues.

Elles jouent pourtant un rôle essentiel dans la poursuite de l'objectif ambitieux d'insertion professionnelle et sociale des jeunes les plus démunis.

Dossier coordonné par G. Miglioli et M. Debon

REGLEMENTATION

DES STATUTS DIFFÉRENTS
Les 82 Érea (Etablissement régional d'enseignement adapté) répartis sur 25 académies (il n'y en a pas à Nice) possèdent un statut d'établissement public national. Cela leur confère une autonomie, en particulier en matière d'organisation pédagogique, le plus souvent calquée sur celle des lycées professionnels. Les SES (sections d'enseignement spécialisée) et "classes ateliers", petites structures (1-2 classes) souvent isolées et présentes en zones rurales, sont, elles, annexées à certains collèges ; elles suivent le sort de l'établissement auquel elles sont rattachées.

DES MISSIONS COMMUNES
La circulaire d'orientation du 6 février 1989 reconnaît aux SES et Érea l'importance de leur rôle dans le passé mais aussi celle de leur rôle à venir :

"Depuis plus de vingt années, les SES de collège et les Érea ont joué un rôle important dans l'aide aux adolescents en difficulté. Ils ont, par l'excellent travail accompli notamment par les instituteurs spécialisés et les professeurs d'enseignement professionnel, constitué un capital précieux d'expériences. L'évolution générale des enseignements du second degré conduit à préciser aujourd'hui la place et les objectifs des formations dispensées au sein des SES et des Érea. Les formations générales et professionnelles adaptées s'inscrivent dans le cadre général des objectifs généraux assignés au système éducatif. L'accès envisagé de 80 % d'une tranche d'âge au niveau du baccalauréat doit s'accompagner de la recherche, pour tous les autres jeunes, de l'acquisition d'une formation qualifiante de niveau V. Les SES et les Érea ont toute leur place dans l'ensemble des formations ..."

Sous-directeur chargé de la section d'enseignement spécialisé (SES) "Le Lavarin"

à Avignon, Daniel Paul en parle avec enthousiasme.

Disons-le tout net, toutes ne bénéficient pas d'une palette de moyens aussi conséquents. Mais cet exemple est une bonne entrée en matière pour nous faire découvrir le visage que pourraient prendre beaucoup de SES.

Quels sont les jeunes qui fréquentent la SES ?

Le public accueilli à la SES "Le Lavarin" est composé essentiellement d'adolescents gitans sédentarisés (30 %), et de maghrébins (55 %) auxquels s'ajoute une minorité de jeunes dont la langue maternelle est le français. Ces élèves sont issus d'une population fortement marginalisée où les risques de délinquance sont assez importants.

Quant au handicap socio-culturel, il est particulièrement lourd. Un tiers des élèves affectés au niveau 6ème/5ème ne savent pas lire, en particulier les jeunes gitans. Les problèmes psycho-affectifs liés aux carences éducatives représentent un handicap majeur.

Quelles sont les conditions d'accueil ?

Pendant quinze ans cette SES a fonctionné dans des conditions difficiles, se construisant une image négative. Celle-ci a encore du mal à s'effacer de la mémoire collective.

Reconstruit il y a deux ans par le Conseil général du Vaucluse, le nouveau bâti-

ment est indépendant du collège A. Mathieu auquel la SES est rattachée. Il se trouve à proximité du quartier Monclar, point "sensible" d'Avignon. Les locaux sont très bien adaptés au travail d'enseignement, d'éducation et de formation professionnelle : architecture agréable, salles spacieuses, fonctionnelles et diversifiées.

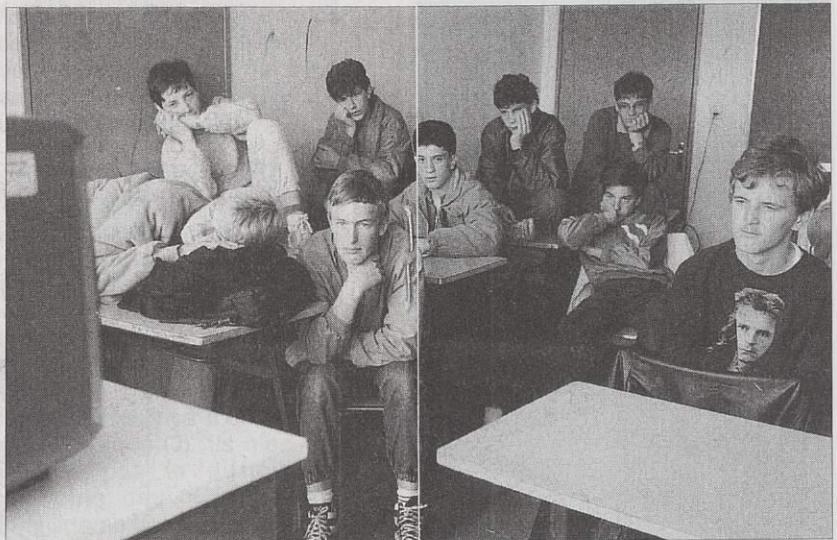
Quelles salles pourrais-tu citer en exemple ?

Un local CDI-bibliothèque très bien agencé permet, outre le prêt de livres aux élèves, des travaux de recherche documentaire par petits groupes. Une salle de lecture est ouverte en permanence. Une salle dotée d'une douzaine d'ordinateurs est disponible pour le travail sur logiciel en français et en mathématiques.

Nous bénéficions d'une salle audiovisuelle (téléviseur, magnétoscope et caméscope).

Quelle est l'organisation pédagogique ?

La SES a une dotation de six postes d'instituteurs spécialisés et quatre de PLP pour un effectif théorique de 96 élèves (84 actuellement).



Locaux adaptés, pédagogie diversifiée, la SES "Le Lavarin" bénéficie d'un environnement et d'un encadrement que sont loin d'avoir toutes les SES.

renforcer la surveillance en dehors des heures de classe et pour le soutien en français et en mathématiques.

Projets CATE, ZEP... Le souci d'ouverture de la SES sur son environnement est permanent ?

Oui. Les collaborations mises en place sont fructueuses et nous bénéficiions d'aides importantes pour la réussite de nos élèves.

Ainsi, le CMPP (centre médico-psychopédagogique) d'Avignon a ouvert une antenne dans les locaux de la SES et apporte un soutien thérapeutique léger à une douzaine de nos élèves. Une psychanalyste est mise à notre disposition dans les réunions de l'équipe éducative et pour un travail ponctuel et exceptionnel avec certains élèves. Une infirmière de santé scolaire assure une permanence hebdomadaire et intervient pour l'éducation à la santé.

Nous travaillons avec de nombreux travailleurs sociaux du quartier Monclar, des projets sont élaborés avec des partenaires, notamment le "Point santé" avec

MISSION IMPOSSIBLE

Viser la qualification de niveau V pour tous les élèves scolarisés dans ces structures est un objectif ambitieux ... voire utopique pour un nombre non négligeable d'entre eux.

Dans un monde du travail où l'on sait que les reconversions, les changements de postes sont de plus en plus fréquents, ne faut-il pas rechercher une formation initiale à même de favoriser les adaptations ultérieures ?

Ne faut-il pas envisager, dans cet esprit, une base polyvalente forte ? Les CAP actuels sont souvent très "pointus" et beaucoup de

jeunes souffrent de déficits importants dans les disciplines théoriques". Combien d'échecs à l'obtention du diplôme alors que la partie pratique est maîtrisée ! Les CAP par unités capitalisables peuvent apporter une solution pour certains élèves.

Pour les autres, les plus démunis, le livret de compétences doit être l'outil de validation des compétences acquises. Encore faut-il que des initiatives soient prises pour qu'il soit reconnu par les entreprises ... et par les organisations de formation permanente.

qui nous organisons à la SES des tables rondes avec les parents d'élèves.

Un autre projet est en passe d'aboutir, financé par le FAS (fonds d'action sociale) et le Conseil général. Un éducateur-assistant social travaillera avec les familles les plus démunies et, à l'intérieur de la SES, il organisera des activités éducatives avec les élèves les moins adaptés à la vie de l'école. Ce projet prévoit de plus le financement d'un minibus. Tout cela devrait se mettre en place au deuxième trimestre.

Tout semble aller pour le mieux...

Le travail que nous accomplissons quotidiennement est passionnant... Mais très difficile. Bien sûr, une solide formation est nécessaire pour faire face à la complexité des problèmes. Une réelle motivation, une expérience préalable semblent aussi indispensables. Mais notre département accuse un déficit important en personnels qualifiés. A cette rentrée, trois instituteurs non spécialisés ont été nommés. Leur courage est exemplaire, mais leur bonne volonté est mise à rude épreuve. Ce type d'enseignement ne s'improvise pas. L'an prochain, cinq postes devraient être vacants.

Mon souhait est d'y voir arriver des collègues volontaires et auxquels l'éducation nationale aura donné la formation qui s'impose... pour eux et pour les jeunes que nous avons l'ambition de conduire sur les voies de la réussite !

Propos recueillis par Giovanni Miglioli

Pour tout renseignement, s'adresser à : Daniel Paul, SES "Le Lavarin", 50 rue Corelli, 84000 Avignon

... du second degré et constituent l'une des voies visant à l'acquisition par les jeunes d'une formation et d'une qualification permettant une insertion professionnelle au niveau V.

Dans cet esprit, les SES deviennent de véritables sections d'enseignement général et professionnel adapté dont l'objectif est d'obtenir ou d'être en position favorable pour obtenir un diplôme attestant de leur qualification au niveau V. Plus qu'un objectif, c'est un enjeu pour le système éducatif".

L'ADMISSION ET L'ORIENTATION DES ÉLÈVES

Les CDES (commission départementale de l'éducation spéciale) veillent à ce que les SES et les Érea soient des instruments de promotion pour les élèves handicapés ou en difficulté.

La CCPE (commission de circonscription préscolaire et élémentaire) instruit les dossiers et les transmet à la CCSD (commission de circonscription du second degré) qui propose l'orientation éventuelle en 6ème adaptée pour les élèves issus du 1er degré.

La commission évite d'admettre des élèves avec un problème de comportement, de maîtrise de la langue, ou ceux qui relèvent du secteur médico-éducatif. La même procédure est menée par la CCSD pour les élèves issus du secondaire.

Le suivi individuel permet les réorientations et réinsertions grâce au projet éducatif de l'élève élaboré au cours de la 6ème-5ème par l'équipe éducative, avec l'élève et sa famille. Si l'y a réorientation, la CCSD est saisie en liaison avec les établissements concernés.

Des bilans sont faits régulièrement, pour faciliter l'insertion sociale des élèves par l'équipe éducative élargie aux représentants d'établissements de formation professionnelle initiale ou continue et aux partenaires économiques.

UNE SES DE RÊVE

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
La spécificité des élèves est prise en compte. Un cursus complet comprend :
- la poursuite de la formation générale ;
- la formation technologique et professionnelle ;
- des stages et des séances en entreprise.
Des relations institutionnelles doivent être liées avec :

- les lycées professionnels ;
- les organismes professionnels susceptibles d'employer les élèves à l'issue de leur formation et de contribuer aux actions de formation ;
- les structures de formations complémentaires, notamment celles qui sont développées par le dispositif d'insertion des jeunes de l'Education nationale, "jeunes en difficulté", crédit formation ;
- les centres d'information et d'orientation pour l'établissement du projet personnel de l'élève.

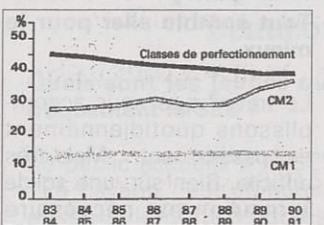
Les champs professionnels sont délimités en fonction des bassins de formation et d'emploi et du schéma prévisionnel des formations, des besoins des élèves, des ressources des établissements. Pour les deux premières années, les élèves de 12 à 14 ans, en cycle d'observation, ont une formation générale avec les instituteurs spécialisés titulaires du Capsais option F (certificat d'aptitude professionnelle spécialisé aux actions pédagogiques spécialisées). Leur enseignement est complété par l'intervention de professeurs du collège pour des actions disciplinaires (éducation physique et sportive, sciences et technologie, langue, etc.). Ensuite, ils suivent les cycles des enseignements généraux et professionnels adaptés.

Leurs projets individuels sont cadres dans les référentiels de CAP (niveau V). Outre le travail avec les instituteurs spécialisés, les PLP (professeur de lycée professionnel), les apports des professeurs du collège, l'organisation de conférences et de travaux dirigés permet aux élèves des années terminales de rencontrer dans le cadre de l'établissement des personnalités choisies pour leur compétence dans un domaine spécifique (activité professionnelle, santé, législation du travail, etc.) et d'en exploiter collectivement les apports. Les stages et séances en entreprise permettent aux élèves d'approcher progressivement les réalités professionnelles.

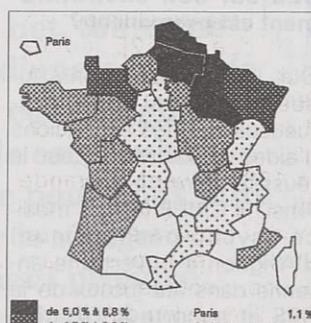
UNE GRANDE DIVERSITÉ D'ÉLÈVES

Permettre aux SES et Erea d'être des lieux d'intégration pour des jeunes mieux orientés, tel est l'objectif du Conseil national des programmes.

Les origines scolaires des élèves scolarisés en SES, en Erea ou en Groupes de classes ateliers sont variées. La part d'adolescents issus de l'enseignement spécial de l'école primaire diminue régulièrement en faveur des sorties de CM2 (voir graphique 1)



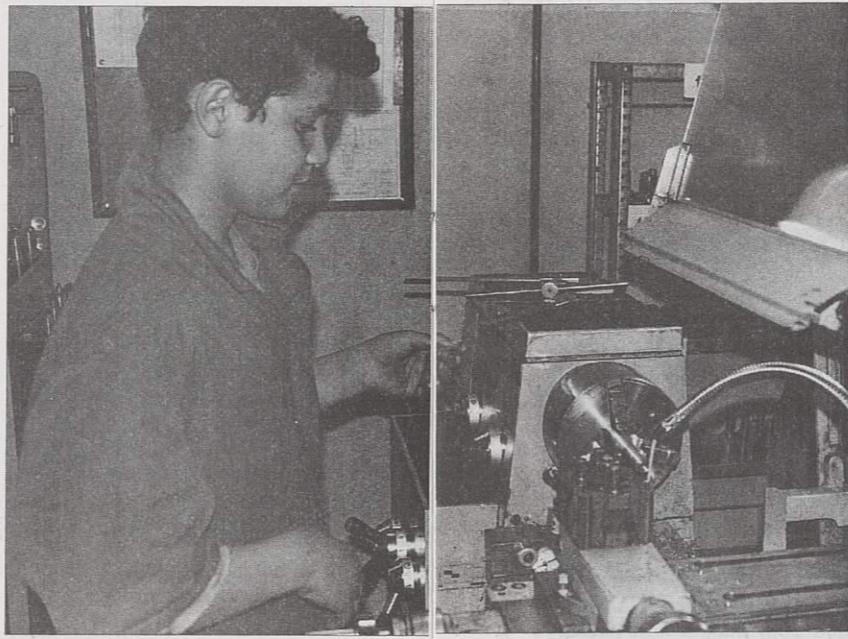
Graphique 1 : évolution selon leur origine scolaire des élèves admis en 1^{re} année de SES et de CGA (Public)



Carte 1 : Part des élèves des SES et CGA par rapport aux élèves du premier cycle de l'enseignement ordinaire (public).

LES PROPOSITIONS DU CNP

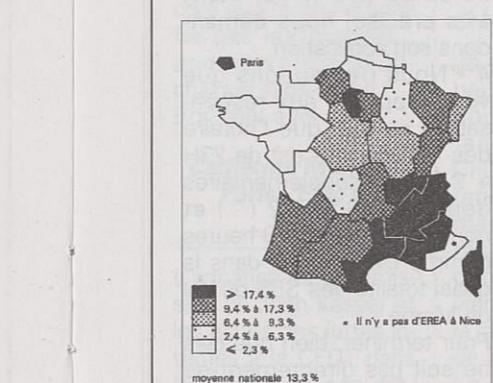
Les propositions du Conseil national des programmes s'articulent en trois volets
- Limiter l'accueil aux seuls élèves qui ne peuvent rester en milieu ordinaire à cause de leurs handicaps qui ne re-



Le CNP propose une meilleure intégration des SES dans les collèges et la création d'un réseau de formation entre établissements voisins.

- Favoriser l'intégration des SES au collège, à partir du rôle primordial des enseignants spécialisés. Le CNP souhaite une information des professeurs de collège et des futurs enseignants pour atteindre cet objectif.

La complémentarité des compétences doit être recherchée sur la base du volontariat tant dans les interventions de professeurs auprès des élèves de SES que dans celles des maîtres spécialisés dans le cadre d'une aide pédagogique pour les élèves en difficulté dans le collège. Cette meilleure intégration souhaitée passe par la participation des élèves de SES à la vie du collège.



Carte 2 : Proportion d'élèves de nationalité étrangère dans les Erea (public).

en mettant en commun les potentiels d'atelier afin de diversifier les choix professionnels possibles.

Il faut ouvrir plus largement la possibilité de prolongation de scolarité à 18 ans afin de terminer une qualification dans le cadre des programmes et référentiels des CAP visés.

Tableau 1 : Pourcentage "handicap principal" des élèves de SES (+ classes ateliers) et EREA - année 90/91 (public en France)

portantes, à relativiser en fonction des politiques locales des commissions d'éducation spéciale et des possibilités d'accueil (voir tableau 1 et carte 1).

On note toutefois des tendances lourdes : plus de garçons que de filles (tableau 2), une proportion importante d'élèves de nationalité étrangère (19,3 % pour les SES nationalement ; 8,5 % dans l'enseignement ordinaire du second degré) (carte 2).

lèvent pas du secteur médico-éducatif." Parallèlement, ouvrir des classes d'accueil pour enfants étrangers en

SES + classes ateliers		EREA	
% filles	% garçons	% filles	% garçons
42,05	57,95	27,2	72,8

Tableau 2 : Pourcentage "filles et garçons" scolarisés en SES (+ classes ateliers) et EREA - année 90/91 (public en France)

- Transformer les SES en Segpa (section d'enseignement général et profession-

INSERTION PAR ALTERNANCE

Amener les jeunes à gérer leur vie, l'équipe de l'Erea de Quimper s'y emploie et innove depuis cinq ans.

L'Erea de Quimper accueille 125 jeunes filles de 12 à 18 ans ayant des difficultés scolaires et des problèmes socio-familiaux importants. En 1987, devant la grande difficulté des élèves à trouver des emplois et à s'insérer dans l'entreprise avant 18 ans, l'équipe éducative sous l'impulsion du chef de travaux (militante Sgen-CFDT) décide de mettre en place une année de formation par alternance (3/5 en entreprise et 2/5 dans l'établissement).

Durant 5 ans, le projet va être mis en oeuvre et affiné pour aboutir aujourd'hui à l'équivalent d'un Cippa (cycle d'insertion professionnelle par alternance). Signes particuliers : il ne s'adresse qu'aux élèves de l'établissement et est encadré par des adultes qui connaissent les jeunes depuis leur pré-adolescence.

80% D'INSERTION RÉUSSIE

Grâce à ce travail pluri-disciplinaire, près de 80 % des jeunes ont une solution d'insertion à la sortie du système scolaire : contrat de travail ou reprise d'une formation (le plus souvent par l'apprentissage).

Tout n'a pas été acquis facilement auprès d'une administration qui ne considérait pas que ce travail relevait de la mission des enseignants et des éducateurs. Le plus difficile aura été de faire accepter que l'insertion n'a pas seulement une composante professionnelle mais aussi une composante sociale. Petit à petit, des projets ont vu le

jour dans ce domaine : mise en place d'un travail sur les techniques de recherche d'emploi mais aussi apprentissage par les élèves à vivre de façon autonome. Ainsi, durant cette année d'alternance, les élèves sont hébergés dans un appartement et doivent gérer leur vie quotidienne. Là encore, tout n'a pas été facile.

LA RÉNOVATION DANS LE FLOU

Aujourd'hui la rénovation des Segpa et Erea posent de nombreuses questions à la section Sgen-CFDT.

Il y a d'abord le flou concernant cette rénovation. Il y a crainte d'une volonté d'imposer un même cursus pour toutes les élèves, cursus visant l'obtention du CAP. Or, pour la section Sgen-CFDT, si cet objectif est essentiel, les parcours des élèves doivent être diversifiés. Pour certaines, il peut être atteint par la formation initiale, mais pour d'autres la rupture avec le système scolaire est telle que la réussite d'une bonne insertion professionnelle et sociale est l'objectif à viser. L'obtention du CAP ne pourra dès lors qu'être poursuivi dans le cadre de la formation continue.

L'urgence est d'accorder aux Segpa et Erea la possibilité de délivrer des unités de CAP dans le cadre d'une obtention du diplôme par unités capitalisables.

Christian Le Pape

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Erea Louise Michel rue Saint-Pol-Roux 29 000 Quimper

... rence et de travaux dirigés permet aux élèves des années terminales de rencontrer dans le cadre de l'établissement des personnalités choisies pour leur compétence dans un domaine spécifique (activité professionnelle, santé, législation du travail, etc.) et d'en exploiter collectivement les apports. Les stages et séances en entreprise permettent aux élèves d'approcher progressivement les réalités professionnelles.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE
Les méthodes pédagogiques mises en œuvre sont adaptées à la diversité des élèves. Elles cherchent, au-delà des performances actuelles des élèves, la mise à jour d'un fonctionnement intellectuel différencié selon les activités et le développement systématique du potentiel d'apprentissage. L'un des objectifs éducatifs est la recherche de la plus grande autonomie possible dans la vie personnelle et sociale, dans les activités physiques, intellectuelles, professionnelles et culturelles. Les situations d'apprentissage doivent être riches et significatives (c'est à dire liées aux objectifs terminaux à atteindre). Leur présentation doit susciter une activité de recherche individuelle et collective.

UNE VALIDATION DES ACQUIS
Les procédures d'évaluation mises en œuvre doivent permettre à l'élève en cours de scolarité de situer régulièrement ses performances et ses difficultés. En fin de cursus, lorsqu'un élève quitte la SES ou l'Erea pour poursuivre sa formation dans un dispositif de formation complémentaire ou pour rejoindre un lycée professionnel, cette évaluation doit déboucher sur une validation des acquis qui en assure la reconnaissance. La tenue d'un livret de compétence permet l'ajustement du projet individuel de formation aux référentiels du CAP.

URGENCE SES ! LE SGEN-CFDT AGIT

Dotation horaire, revenus des personnels, orientation des élèves et horaire des PLP, le Sgen-CFDT du Val de Marne a transmis à l'Inspecteur d'Académie un courrier précisant ses revendications.

Quatre dossiers urgents dans les SES du Val de Marne nous obligent une nouvelle fois à nous adresser à vous pour que des solutions soient trouvées : 1 - La circulaire du 14.12.90 (BO n° 47) C90-340 n'est pas appliquée dans le Val de Marne, excepté pour quelques heures d'EPS dans les SES placées en ZEP. Ainsi ce sont trois heures en 6^{ème} et 5^{ème}, et 6 heures en 4^{ème} et 3^{ème} qui ne sont pas données à ces élèves. Il faut donc prévoir pour la rentrée prochaine dans la dotation collège, les moyens en personnels enseignants pour assurer ces heures dues. (...) 2 - Début juillet, vous avez rappelé aux principaux de collège que les heures de synthèse étaient payées à raison d'une heure pour les enseignants exerçant en 6^{ème} et 5^{ème} et de 2 heures pour ceux en 4^{ème} et 3^{ème}. Or ces dispositions très anciennes ne correspondent plus du

tout aux pratiques pédagogiques actuelles de beaucoup de SES. En effet la recherche d'une plus grande intégration au collège, ainsi que l'organisation de stages en entreprise (qui demandent énormément de recherches pour un seul enseignant) ont conduit de nombreuses équipes à exercer dans plusieurs classes.

DEUX HEURES DE CONCERTATION

L'avantage de cette pratique est évidente. Pour les élèves : ils se considèrent comme les autres (car ils voient plusieurs adultes). Pour les professeurs : les incompatibilités sont relativisées et dans les réunions de synthèse tout le monde se sent plus concerné. Cette disposition pédagogique nécessite que tous participent aux 2 heures de synthèse et soient donc

LES PERSONNELS

A y regarder de près, c'est un vrai paradoxe.... Tous agissent au service des adolescents qui leur sont confiés, et pourtant ils ont des statuts et des services différents. De 18 heures pour les PEGC et certifiés, à 24 heures pour les instituteurs et professeurs des écoles. Des régimes indemnitaire différents Rien ne justifie ces différences dans la pratique. De plus en plus par exemple, les instituteurs interviennent auprès des élèves du cycle ordinaire. On peut légitimement

penser que ces aides pédagogiques se développeront encore, le CNP le préconise, les textes le prévoient déjà, le ministère le souhaite. Le Sgen-CFDT revendique :

- un statut identique pour tous
- l'alignement des services à 18 heures (avec une première étape immédiate à 21 heures) pour tous les personnels.
- la mise en place d'une formation spécialisée adaptée aux enjeux et sa reconnaissance sous la forme d'une bonification indiciaire.

DERNIÈRE MINUTE

Le ministre vient de faire des propositions dont certaines concernent les instituteurs exerçant en SES : ... "Des enseignements du second degré supposent que les méthodes et l'organisation pédagogiques soient adaptées en conséquence. La polyvalence de l'équipe se substituera progressivement à la polyvalence du maître. A cet effet, dans un premier temps et simultanément, les missions et les

obligations de service des instituteurs spécialisés vont être révisées. A titre de mesure immédiate, leurs horaires de service en présence des élèves seront abaissés de 24 à 23 heures à compter de la rentrée 1993. (...) Le temps de la réflexion est achevé. Des instructions seront données aux recteurs et aux inspecteurs d'académie pour maintenant passer à la mise en œuvre..."

payés en conséquence. En refusant de payer les 2 heures, vous avez mis directement en cause ce type de pratique pédagogique qui fonctionnait très bien depuis plusieurs années. Dans le même temps, vous avez supprimé environ 3 000 F par an du revenu de ces personnels.

DOUZE ÉLÈVES PAR CLASSE

De ce fait, les instituteurs de SES sont moins payés que leurs collègues de primaire ou de maternelle (...). C'est un comble pour ces personnels en contact avec des élèves en grande difficulté. Ne vous étonnez pas, dans ces conditions, qu'il n'y ait eu qu'un seul candidat pour 10 places proposées en stage Capsais option F. Nous vous demandons le rétablissement du paiement des 2 heures de synthèse pour tous les instituteurs de SES travaillant sur plusieurs niveaux.

3 - Nous souhaiterions de la part du président de la CDES

que vous êtes, une attention particulière au recrutement de certains élèves qui ne devraient pas être scolarisés en SES.

La circulaire C90-065 du 20.03.90 (BO n°13) étant très précise, nous demandons son application.

4 - Nous demandons que vous rappeliez aux responsables de SES que l'horaire des PLP de SES est de 23H + 2 heures supplémentaires depuis le 01.09.92 (...) et non pas 26, 27 ou 28 heures comme c'est le cas dans la quasi totalité des SES du Val de Marne.

Pour terminer, bien que cela ne soit pas directement de votre ressort, nous tenons à rappeler que les personnels de SES attendent toujours que leurs horaires soient alignés sur ceux de leurs collègues de collège, c'est à dire 18 heures de présence devant élèves et 3 heures de concertation.

Ils attendent que les effectifs de leur classe soient limités à 12 comme pour les Clis (classes d'intégration scolaire). (...)

NICOLE NOTAT SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Voici quelques courriers, reçus à la suite de la crise confédérale, émanant de militants ou d'adhérents en responsabilité.

Nicole,

(...) je veux te dire combien m'afflige cet affront à la démocratie syndicale auquel nous venons d'assister. L'habiller du masque de la recherche d'un "management" plus "performant" ne peut que faire encore plus froid dans le dos aux militants qui ne confondent pas encore dirigeants syndicaux et patronat moderniste. Je suis d'autant plus triste qu'en d'autres circonstances, je me serais réjouie de voir une femme accéder aux plus hautes responsabilités de la confédération. J'ai la faiblesse de croire encore que la fin ne justifie pas les moyens : une naïveté très arachique sans doute ! Bon vent à toi

Catherine MICHAUX
Paris - Elue CAPN
Sgen-CFDT

L'annonce de la démission de Jean Kaspar et les échos des luttes internes à la CFDT dans la presse de ces derniers jours m'ont laissé une impression extrêmement désagréable. D'autant plus que j'ai cru comprendre, à travers les échos du dernier congrès des Sgen-CFDT, et aussi par des conversations avec des militants d'autres secteurs, que le Sgen-CFDT ne serait peut-être pas étranger à ce

mauvais coup de théâtre, après un congrès confédéral qui semblait être d'apaisement. (...) je suis restée au Sgen-CFDT, bien que je sois en désaccord avec beaucoup de ses prises de position générales dans la confédération. Il me semblait également préférable que le Sgen-CFDT participe au mouvement de regroupement fédéral, plus économique en temps et en militants. Mais il me serait impossible de continuer à cautionner, par mon adhésion, des manœuvres suicidaires dans une période aussi critique, et à la veille des élections prudhommales. Si mes informations s'avéraient exactes, je me verrais dans l'obligation, à mon corps défendant, de cesser d'appartenir au syndicat que je considère depuis très longtemps comme le mien. (...).

Sabine Erbès-Seguin
Adhérente du Sgen-CNRs

Chers camarades,

Je sais que je ne respecte pas la hiérarchie des différentes instances de la maison CFDT - syndicat, fédération, confédération - mais l'exemple du non-respect des procédures démocratiques vient d'être donné par la plus haute instance de la CFDT, alors...

La polémique Kaspar/Notat ne m'intéresse pas ; les médias ont assez étalé les dissensions internes sur la place publique.

Je suis choquée que la CFDT bafoue les règles les plus élémentaires de la démocratie. La voix des adhérents compte-t-elle si peu pour nos représentants nationaux ? Les

militants auront-ils une réelle explication ? Avoir choisi la veille des élections prud'hommales est peut-être une tactique d'appareil, mais, pour nous, militants sur le terrain, comment allons-nous être perçus lorsque nous distribuerons la propagande ? Je ne rendrai pas ma carte pour l'instant, d'autre l'ont fait, mais je resterai vigilante aux agissements des instances CFDT à tous les niveaux.

Marie-Claude PETIT
Conflans-Sainte-Honorine
adhérente depuis 1974

Au Bureau National Confédéral :

A l'unanimité, notre section tient à vous faire savoir combien nous sommes choqués par les conditions du remplacement de Jean Kaspar par Nicole Notat au poste de secrétaire général, six mois après le congrès. Nous avons été littéralement médusés en lisant ou écoutant les explications données aux médias par Nicole Notat qui invoquait des problèmes de management (?) ou des traits de personnalité de Jean Kaspar. Nous avons été encore plus surpris d'apprendre ensuite dans quelles conditions le Conseil National Confédéral lui-même avait été mis devant le fait accompli comme les militants.

En adhérant à la CFDT, nous ne pensions vraiment pas que celle-ci en viendrait à adopter la doctrine et les procédures du "centralisme démocratique" ...

La section Sgen-CFDT de l'Université René Descartes (Paris V)

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Education), payantes pour les autres: 40 francs la ligne de trente signes.

Association Municipale Aubervacances (ville d'Aubervilliers) rech. pour centres de vac. (enfants-ados) des directeurs BAUD vacances scolaires printemps (zone C) été 1993
Nous contacter au (1) 48.39.51.20

Lacs et canaux hollandais sur voilier conf. 25 m. av. skipper. Ports pittor., musées, vélo.
Inscr. indiv. ou par cabine. 3 000 F/sem. T.C.
Tél : 59.68.93.43.

Maisons-Alfort (94)
Classe CP à 20 mn de Paris centre, recherche CP pour correspondre avec échanges (2 dans l'année) à la journée ou sur quelques jours si possible (200 km maximum).
Prendre contacts au plus vite au 48.99.27.49.

Mme Métayer Brigitte 52 rue du Plateau, 94700 Maisons-Alfort.

Ecole de campagne cherche correspondant bord de mer ou océan pour échanges divers et voyages, 5 GS, 3 CP, 4 CE1, 4 CE2, 1 CM1, 3 CM2.
Possibilité ski de fond sur place, ski de piste à 10 km, proche Genève, Chamonix, Annecy.
Tél : 50.94.58.58 ou 50.57.59.89.

Le CEDRE (Collectif des Enseignants pour le Droit à la Recherche et à l'Etude) regroupe les enseignants poursuivant une activité de recherche. Nous cherchons à faire connaître ces travaux de recherche en éditant un répertoire, et à obtenir que cette activité soit reconnue et prise en compte comme constitutive du

métier. Ecrire : CEDRE, 1 rue des Fossés St Jacques 75005 Paris. Adh. 150 F

Artisans du Monde - Nîmes- 21 rue Porte de France, recherche contact avec enseignants intéressés par travail des enfants exclaves, pour promotion BD travailleurs à 10 ans.

A louer, Hte Maurienne, Val Cenis, Lanslevillard, petit studio, tt cft, pour 2 pers., pied des pistes, au coeur du village. Prix selon période. Tél : (1) 48.69.07.61.

A vendre, Boissy Saint Léger (94), prox. RER, 4 p., séjour, 3 chbres, balcon, park. sous-sol, chauff. individ. gaz. Prix 660 000 F. Tél : le soir après 19 h (16) 76.51.13.60.

Loue Locmaria-Berrien. Mont d'Arrée (29), pav. S. commune, S.d.bain, 3 chbres, 5 pers., calme, 25 km mer. Tél : 40.04.45.51.

Prapoutel-les-sept Laux (38), pied des pistes, loue studio 28 m2, 4 pers., s.d.bains et cuis. indép., ttes saisons.
Vac Noël : 1500 F la semaine.
Tél : 75.59.25.96 HR

A louer, studio 4/6 pers. dans petit imm. neuf, Pyrénées centrales. Alt. 1 000 m. Tous loisirs. 900 F/semaine
Noël et janvier. 1 750 F vacances d'hiver.
Tél : 62.35.92.43

Loue Chamonix (74), appt 5/6 pers., tout confort, balcon, vue Mont Blanc, garage, 300 m centre ville.
Eté/hiver. Sem. ou plus.
Tél : (16.1) 47.85.65.38.

Montagne : à louer appt. 6/7 pers.. 3 p. St Nicolas près de St Gervais (74). 200 m télésiège. Sauf du 13/02 au 5/03. 1 600 F à 3 900 F suivant semaine.
Tél : 80.67.68.49.

Loue Choux (39) pav. 16 places, agréé J.S., à 15 km ski de fond, saison hiver.
Tél : 74.73.07.49 ou 74.81.83.55 pistes.
Tél : 50.46.07.69.

PROFESSEUR PRINCIPAL

L'HOMME - FEMME ORCHESTRE ?

Le ministère prépare une circulaire sur les tâches que devrait assumer le professeur principal.

Elle n'a qu'un défaut : quand, si ce projet entre en application, les futurs professeurs principaux trouveront-ils le temps d'enseigner ?

Après avoir réformé l'indemnité de professeur principal, voici que le ministère s'intéresse au contenu de ses tâches : un projet de circulaire est en discussion. Simple exercice obligé, destiné à subir le même sort et le même oubli que la circulaire sur les fonctions liées à l'attribution de l'indemnité de suivi et d'orientation (Iso), ou volonté de changer quelque chose au métier enseignant ? Nous ne cessons de rappeler au ministère qu'un remodelage du métier d'enseignant, incluant les nouvelles tâches et redistribuant les fonctions, est nécessaire mais qu'il ne saurait se faire à la sauvette ou par la bande à la faveur d'un texte comme celui qui nous est proposé.

UN TRAVAIL DE PARTENARIAT

Le projet de texte installe le professeur principal (qui existe maintenant dans chaque classe) dans un rôle majeur : à la fois interlocuteur auprès des élèves et de leur famille et coordonnateur pédagogique. Il suit le projet personnel de l'élève, assure la préparation des conseils de classe "met au point avec l'aide de l'équipe pédagogique des soutiens individualisés pour certains élèves" (en quatrième), coordonne



Le rôle collectif de professeur principal : jouer en équipe la même partition.

"la répartition des élèves entre les différents groupes d'enseignement modulaire" en seconde. Il exerce par ailleurs une responsabilité particulière au niveau de l'orientation : cela suppose une collaboration étroite avec le conseiller d'orientation psychologue, une grande connaissance du système éducatif, de ses débouchés, une démarche volontaire dans les relations avec l'extérieur, par exemple les entreprises susceptibles d'accueillir les élèves en stage.

Nous avons fait au ministère trois critiques principales à l'égard de ce projet. Beaucoup des fonctions définies par le projet de note font partie des tâches que doivent assurer tous les enseignants. C'est donc à l'ensemble de l'équipe pédagogique de décider en concerta-

tion de la répartition des différentes fonctions.

La fonction de coordination pédagogique est indispensable mais ne doit pas aboutir à une organisation hiérarchique du travail en équipe. Le coordinateur doit jouir de la pleine confiance de l'équipe et sa candidature être proposée par elle au chef d'établissement. Plusieurs membres de l'équipe pourraient d'ailleurs exercer la fonction, l'indemnité étant alors répartie. Quand le professeur principal trouvera-t-il le temps d'exercer toutes ces tâches ? On ne règle pas les problèmes de temps avec de l'argent. Redisons-le une fois encore : c'est du temps d'abord dont a besoin le professeur principal pour mener à bien sa tâche de coordinateur.

Michel Redoutey

SECOND DEGRÉ

Revalorisation 92/93**Accès au corps des certifiés, des profs d'EPS et des CPE (décret de 89)**

2380 promotions dans le corps des certifiés, 200 pour les professeurs d'EPS, 15 pour les CPE, 90 pour les AE du supérieur et 360 promotions de CE dans le corps des CPE. Barème fondé sur l'ancienneté : 10 points par échelon et pour les conseillers d'éducation une bonification de 5 points dans le 11^e échelon et 15 points pour l'admissibilité au concours.

Candidature par minitel pour tous sauf les chargés d'enseignement EPS. Reclassement à l'indice égal en immédiatement supérieur au 1/9/94.

Dépôt des candidatures : 11 janvier 1993.

A la CAPN de 1992, le dernier nommé était au 8^e échelon né le 22.05.1950.

Liste d'aptitude pour l'intégration dans le corps des certifiés et des profs d'EPS (décrets de 72 et 80)

- le nombre de promotions est égal au 1/7e des titularisations par concours comme par liste d'aptitude.

- conditions : 40 ans, une licence ou titre équivalent et 10 ans de service au 1/10/93 ;

- le barème tient compte des titres, de l'ancienneté et de la note sur 100 ;

- les enseignants en Zep ont une bonification ;

- l'inspection durant le stage n'est plus obligatoire ;

- reclassement avec reconstitution de carrière (décret de 51) ;

- en cas d'admission sur les deux listes, priorité est donnée au décret 72/80 plus intéressante financièrement ;

- candidature papier - dépôt des candidatures le 10 janvier 1993.

Le Sgen-CFDT demande que pour ces deux types d'intégration, le classe-

ment se fasse au premier jour du stage comme pour les titulaires par concours.

Accès aux hors-classe (gestion rectoriale)

- 15% des effectifs à la rentrée en cours, égalant 3956 promotions pour les certifiés, 353 pour les profs d'EPS; 343 pour les CPE, 331 pour les CE d'EPS, 2500 pour les PEGC ;

- le barème prend en compte l'ancienneté et la note sur 100 au 30.8.92, les titres et diplômes. Le refus d'inspection entraîne une note nulle, pour les autres cas d'absence de note : la note moyenne de l'échelon. Les enseignants en Zep bénéficient d'une bonification ;

- le calendrier dépend de chaque recteur. Renseignez-vous auprès du Sgen-CFDT de votre académie.

Agrégés : hors classe et accès au corps.

Les conditions requises sont les mêmes que pour les autres corps (voir ci-dessus) ;

- les recteurs sont invités à valoriser des fonctions particulières (conseiller pédagogique, CFC, ...) et les enseignants exerçant en Zep qui n'ont représenté l'an dernier que 1% des nommés.

- le Sgen-CFDT dénoncé l'absence d'appel de candidature et de barème qui laisse les agrégés au pouvoir discrétaire des autorités hiérarchiques et demande que les agrégés soient traités comme les autres personnels.

(1214 hors classes). Le Sgen-CFDT s'élève contre l'augmentation des refus de titularisation sur avis défavorable des recteurs, pratique contradictoire avec un plan d'intégration visant à l'extinction des corps des AE, des chargés d'enseignement et des conseillers d'éducation.



SECOND DEGRÉ	PSYCHOLOGUES	JEUNESSE ET SPORTS	PAIO*
<p>Le Sgen-CFDT s'élève aussi contre l'augmentation du contingent réservé au recteur pour l'accès aux corps supérieurs comme pour l'accès à la hors-classe et demande que toutes les candidatures soient examinées en Capa. En ce qui concerne la liste d'aptitude 72 ou la hors-classe, il approuve que des années d'exercice en Zep aient autant de valeur dans le barème qu'un titre ou diplôme universitaire. En revanche, il refuse que cette bonification soit attribuée sur proposition du chef d'établissement et demande que toutes les candidatures de personnels exerçant en Zep soient examinées en Capa et que la bonification soit modulée en fonction des années d'exercice dans le poste.</p>	<h3>Table ronde</h3> <p>Quelle place pour la psychologie à l'école ? Tel était le thème d'une table-ronde organisée le 23 novembre et associant syndicats et organisations professionnelles. Le Sgen-CFDT a rappelé son exigence d'une formation à Bac + 5 et insisté sur le travail en équipe autour d'un projet d'actions (dans les réseaux d'aides spécialisés ou les centres d'information et d'orientation).</p> <p>Le ministère n'a pas repris la revendication d'un statut particulier des psychologues scolaires demandé par le Sgen-CFDT et a annoncé qu'il se donnait un délai de réflexion avant de faire des propositions.</p>	<h3>Cadres pédagogiques : nouvelles missions</h3> <p>Depuis les années 60, les missions permanentes des cadres pédagogiques de la Jeunesse et des Sports exerçant dans les services régionaux ou départementaux s'orientaient autour de trois axes : la formation, le conseil et l'expertise pédagogique, l'expérimentation et la prospective. Progressivement, tout au long des années 80, les conditions d'exercice de ce métier se sont transformées, accompagnant le mouvement général de décentralisation et de déconcentration, mais à l'aveuglette et sans analyse sérieuse de la part du ministère de la Jeunesse et des Sports.</p> <p>Depuis l'arrivée au ministère, en 1991, de Frédérique Bredin et de son équipe, le processus d'évolution des missions des cadres pédagogiques s'est accéléré au point de</p>	<h3>Inquiétude</h3> <p>En 1993, les personnels des permanences d'accueil passent sous statut associatif. Administratifs ou animateurs-coordonnateurs, ils sont contractuels, souvent salariés par les Greta.</p> <p>Le Sgen-CFDT exige leur réemploi et le maintien de leur grille auprès des préfectures et DRFP (direction régionale de la formation professionnelle).</p> <p>* permanence d'accueil, d'information et d'orientation</p>
PREMIER DEGRÉ			
<h3>Recours pour indemnités ZEP</h3> <p>Une indemnité de séjours spéciales - improprement appelée indemnité Zep - est due depuis le 1er septembre 1990 à tous les personnels du 1er degré, titulaires ou non, exerçant effectivement dans des zones difficiles dont les Zep (Décret n° 90-806 du 11.09.1990). A tous ou presque... En effet les rééducateurs et les psychologues scolaires sont exclus de la liste des bénéficiaires. Dès la sortie du texte, la fédération est intervenue pour réparer cette injustice. Devant la mauvaise volonté du ministère, elle a dû agir sur le plan juridique : le Sgen-CFDT a invité les collègues concernés à déposer des recours en Tribunal administratif. Les premières conclusions pourraient être connues d'ici peu. Nous vous invitons à nous faire part des jugements qui vous par-</p>	<p>viendront directement, afin que nous puissions traiter les dossiers avec le ministère le plus rapidement possible.</p> <h3>Décharges des directeurs d'école</h3> <p>Le ministère a pris conscience, non sans retard, du désintérêt grandissant de la fonction de direction.</p> <p>La circulaire qu'il vient de publier va dans le sens de notre revendication : le seuil d'attribution des décharges de service de quatre jours par mois est maintenant la règle pour l'ensemble des écoles à partir de six classes. Après avis du comité technique paritaire départemental, l'Inspecteur d'académie devra arrêter un plan pluri-annual pour la réalisation de cet objectif. A nous, à vous d'intervenir avec votre syndicat départemental pour que cet objectif soit atteint dès la rentrée 93 dans toutes les écoles.</p>	<h3>LYCÉES PROFESSIONNELS</h3> <h3>Tableau d'avancement : le mérite prend de l'ampleur</h3> <p>Il y aurait cette année quatre mille promotions au deuxième grade des PLP, au lieu de quatre mille cent quatre-vingt-quatorze l'an dernier.</p> <p>Une légère baisse incompréhensible au regard des prévisions budgétaires où étaient inscrites six mille soixante-deux transformations d'emplois pour l'accès au deuxième grade.</p> <p>Les promotions hors barème laissées à la libre appréciation des recteurs passent de 3 % à 10 % des possibilités. Nous avions protesté les années précédentes contre ce dispositif inique qui permet aux inspecteurs de faire passer certains avant des collègues ayant davantage d'ancienneté. Cette année, il s'agit d'un phénomène massif, puisque quatre cents personnes pourront en bénéficier, reculant ainsi la promotion de quatre cents autres ! Le Sgen-CFDT intervient auprès du ministère pour empêcher cette injustice.</p> <p>30 points sont prévus au barème pour les PLP en fonction dans un établissement "sensible" (94 établissements en France, dont peu de LP). Encore un élément d'injustice, le travail dans nombre de LP étant aussi difficile !</p> <p>Date limite de dépôt des candidatures : 11 janvier 1993.</p>	<p>DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Jean-Michel Boullier</p> <p>REDACTEUR EN CHEF Colette Marlin</p> <p>SECRETAIRE DE REDACTION François Balédent et Jean-François Rossard</p> <p>MAQUETTE ET PAO François Balédent et Jean-Luc Labouche</p> <p>COMITE DE REDACTION Gilles Avainain Patrick Badin Jean-Paul Bergault Liliane Campens Daniel Chatellier Raymonde Piécuch</p> <p>FLASHAGE Cadet Photo, Paris 9e.</p> <p>IMPRIMERIE ETC, Yvetot (76).</p> <p>PUBLICITE Athènes (I. Ganne) 3, bd Richard-Lenoir 75011 Paris. Tél : (1) 40.26.01.14</p> <p>CPPAP 440 D 73 S Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale et de la Recherche publique 47/49, av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél : (1) 40.03.37.00 Fax : (1) 42.02.50.97 Minitel : 3615 CFDT*SGEN</p>

FODÉ SYLLA

Purification ethnique dans l'ex-Yougoslavie, événements de Rostock, tabassages d'immigrés, profanations de cimetières juifs ou musulmans, ces actes à caractère raciste ne t'inquiètent-ils pas ?

Ils m'inquiètent et me révoltent. Avec les mouvements anti-racistes européens, nous avons décidé d'une mobilisation du 9 novembre 1992 au 11 mars 1993. Les actes racistes ne doivent pas être banalisés.

Nous ne pouvons admettre l'argument qu'il y aurait trop d'immigrés. Cela laisserait entendre que la montée du nazisme était due au nombre trop important de juifs.

INTÉGRER SANS NIER LES DIFFÉRENCES

En France, nous avons rencontré ce problème avec les Maliens de Vincennes qui travaillent, payent des impôts, ont des enfants nés en France et pourtant n'ont ni logement ni droit de vote. Il manque un pan aux valeurs républicaines d'égalité des droits et des devoirs. Il est grave que participant à la vie économique et sociale, ils en deviennent les boucs émissaires.

Comment abordez-vous, à SOS Racisme le débat sur l'intégration et/ou le respect des différences ?

Depuis le début, SOS Racisme mène ce débat. Nous préférons l'intégration à l'assimilation et au différencialisme. Pour nous, il faut travailler l'intégration aux valeurs républicaines à travers l'école, la justice égale pour tous, le droit au logement, etc.

Justement, prenons l'exemple du foulard à l'école. Un arrêt du Conseil d'état vient de casser la décision d'exclusion des deux jeunes filles du collège de Creil.

Nous nous réjouissons de

Péilleux passage de témoin. Comme le reconnaît Fodé Sylla, le nouveau président de SOS Racisme, "on ne remplace pas Harlem Désir, on lui succède". Entouré d'une équipe rajeunie, il s'emploie à rechercher des solutions globales aux problèmes rencontrés par les jeunes des banlieues, et à tisser un réseau européen de lutte anti-raciste.



reconnaitre leurs associations comme de véritables partenaires.

L'état ne doit pas se désengager. Si le chômage est un problème important, il faut chercher des solutions de proximité. Des jeunes veulent monter des commerces, des restaurants, des boîtes de nuit dans les banlieues, il faut les y aider. Rien ne se fera sans la participation active des jeunes.

RECONNAÎTRE LES JEUNES COMME PARTENAIRES

Quelle rôle doit jouer l'école dans la lutte contre le racisme ?

Chaque année, SOS-Racisme organise une semaine d'éducation contre le racisme. Il faut continuer à expliquer les faits historiques, le nazisme, la guerre d'Algérie, etc. L'école est le lieu privilégié de l'intégration, mais il faut être vigilant, il faut éviter la création d'écoles ghetto.

Quelle action concrète est prévue par SOS-Racisme dans les prochains mois ?

SOS-Racisme appelle à une manifestation avec toutes les forces anti-racistes du pays le 6 février 1993*. En France, comme en Europe, la société qui se construit, malgré les difficultés sociales, c'est celle du mélange des peuples, des cultures et des individus. Il existe, dans les populations européennes, un consensus pour l'intégration. C'est ce que nous voulons réaffirmer le 6 février : contre le racisme, la seule réponse c'est l'égalité des droits.

Propos recueillis par J.-F. Rossard et F. Balédent

cet arrêt sans crier à la victoire. Ce que nous disions à l'époque n'a pas été bien compris.

Bien sûr, nous sommes contre le foulard, mais la question n'est pas là. La meilleure façon que ces jeunes filles aient en elles la capacité d'enlever un jour le foulard, c'est de les laisser dans l'école républicaine car elles côtoient une autre culture que la leur. Les parents intégristes n'ont qu'une hâte, c'est de les envoyer à l'école coranique où elles n'auront aucune chance d'enlever leur foulard.

L'intégration se fait au quotidien. Je suis moi-même un jeune musulman adopté par une famille catholique. C'est parce qu'on a toujours respecté mon mode de vie que petit à petit, j'ai mangé du jambon beurre !

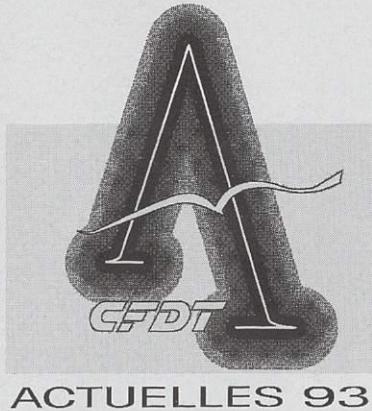
Que penses-tu de la politique de la ville menée par le gouvernement ?

Il y a deux ans, un ministère de la ville a été créé. C'était une revendication de SOS-Racisme. Aujourd'hui, alors que rien n'est réglé, il ne reste qu'un secrétariat d'état sans crédit, ni crédibilité. La banlieue reste un lieu d'échec scolaire et de chômage, un lieu d'exclusion. L'image de la réussite, c'est le jeune qui a de l'argent, qui deale de la drogue. Toute référence légale a disparu.

Par rapport à ce constat, quels moyens peuvent être efficaces ?

Il faut permettre aux jeunes de s'organiser, de peser sur leur environnement. Il faut

* Le 6 février 1934, les ligues (extrême droite) tentent de transformer une manifestation déclenchée par les affaires de l'époque (Stavisky) en une marche contre la république.



Actuelles 93

8/9 mars 1993

Paris - La Mutualité

ACTUELLES, c'est l'occasion de se faire entendre, de prendre conscience de la force collective des femmes mais aussi des inégalités qui demeurent.
ACTUELLES 93 permettra de connaître ce que réalisent les équipes CFDT pour les femmes et aussi d'élargir notre horizon à ce que vivent d'autres femmes dans le monde.

Programme :

le 8 Mars après-midi : l'action des femmes pour l'égalité

- les femmes construisent les métiers en développement
- le travail des femmes et l'évolution des besoins sociaux
- le travail des femmes et le renouvellement des revendications et des pratiques syndicales.

le 9 Mars matinée fédérale Sgen-CFDT

- le Sgen-CFDT au masculin-féminin : nos objectifs, nos travaux et nos propositions en matière de mixité
- l'égalité des chances dans les systèmes éducatifs européens.

le 9 Mars après-midi : solidarité avec les femmes du monde.

Bulletin d'inscription à retourner avant le 31.01.93
à votre syndicat ou au Sgen-CFDT,
47, 49 Av. S. Bolivar - 75950 Paris cedex 19

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Syndicat :

Adresse et tél du syndicat :

Hébergement et transport pris en charge par la CFDT:

- je désire qu'une chambre me soit réservée pour la nuit du 8 au 9 mars 93

Oui Non

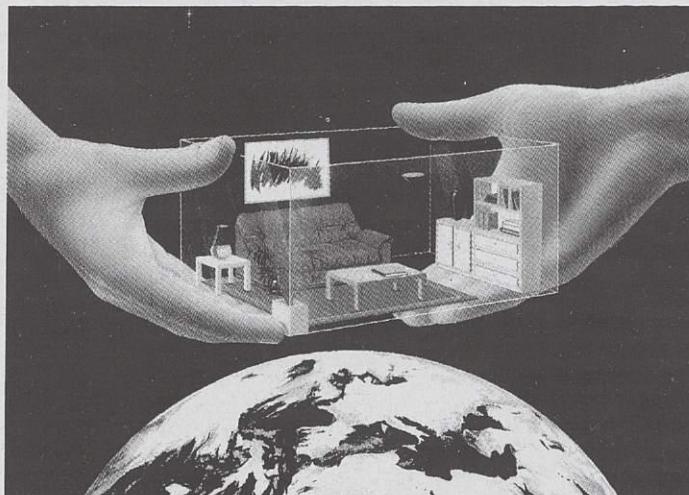
- je m'inscris pour le transport organisé par l'Union régionale CFDT de :

Oui Non



**AGS déménage
tout le monde
aux quatre coins
de la terre.**

DEVIS GRATUIT



Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances.

Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc.

Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

05 05 05 47

Pour toute la Métropole

Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44

Nantes

Tél. : 40 92 09 50

Brest

Tél. : 98 41 50 11

Dinan

Tél. : 96 39 32 92

Troyes

Tél. : 25 79 00 23

Grenoble

Tél. : 76 62 05 64

Marseille

Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne

Tél. : 68 47 61 61

Tarbes

Tél. : 62 93 55 01

Marmande

Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe

Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71

26 60 54

Martinique

Tél. : (596) 50 05 15

50 05 16

Guyane

Cayenne

Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion

Le Port

Tél. : (262) 43 41 72

43 41 77

Mayotte

Tél. : (269) 61 17 17

61 17 29

Nouvelle-Calédonie

Tél. : (687) 28 63 33

28 23 70

Tahiti

Tél. : (689) 43 39 55

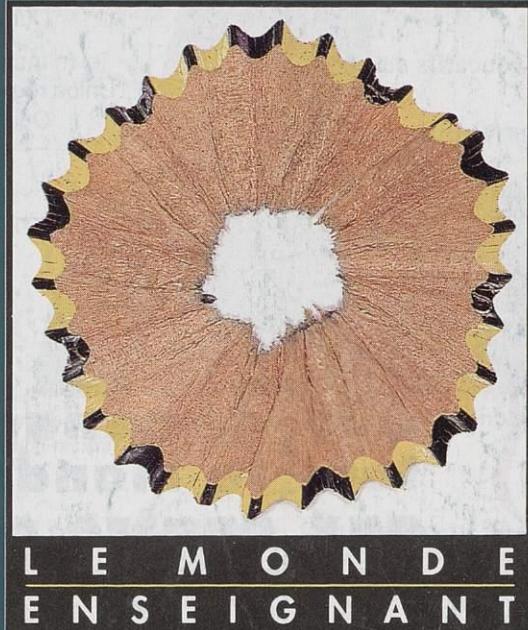
Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon

Le grand rendez-vous de la pédagogie

**Le premier salon
des acteurs de l'univers scolaire
de la maternelle à la terminale**

Revues professionnelles.
Encyclopédies et dictionnaires.
Livres scolaires.
Presse et édition pour enfants.
Livres pédagogiques.
Matériel didactique et pédagogique.
Equipement des établissements.
Centrales d'achat.
Systèmes informatiques et ordinateurs personnels.
Logiciels.

Equipement pour bibliothèques.
Offres de sorties pédagogiques.
Animations et spectacles pour enfants.
Syndicats professionnels.
Associations d'enseignants.
Mutuelles.
Ministères.
Collectivités locales et territoriales.
Voyages linguistiques.
Organisateurs de classes transplantées...



**20 au 24 janvier 1993
à la Grande Halle de la Villette à Paris.**

Un cycle de trente conférences-débats, un espace de conseil en ingénierie éducative, un atelier de bilans professionnels et d'autres animations à découvrir...

Entrée gratuite réservée aux professionnels.

Participation aux colloques sur réservation.

Pré-inscription: 3616 code BIRP # LME

Renseignements et invitations au : 42 02 04 05 ou 44 51 55 00